

- ✚ Approuve les différentes conventions à passer avec des propriétaires privés sur VALFREJUS pour le passage de conduite d'assainissement (Mme GLAS et Mme RATEL N), ainsi que pour le survol de certaines propriétés par les Remontées Mécaniques (Mme TAPPELLA et Mme RATEL).

IV - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Par délibérations et à l'unanimité, le Conseil :

- ✚ sollicite de la D.R.A.C Rhône Alpes dans le cadre des projets Mémoires du XX^{ème} siècle une subvention pour aider au financement du projet Histoires de la frontière.
- ✚ Sollicite de l'Etat dans le cadre de la D.G.E. une subvention pour aider au financement des travaux d'éclairage de sécurité à réaliser entre les deux ronds points de Valfréjus et de la Rizerie.

V - PERSONNEL COMMUNAL

Par délibération et à l'unanimité,

- ✚ décide la transformation d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe en agent technique de 1^{ère} classe à dater du 1^{er} février 2009, afin de pouvoir nommer un salarié sur ce poste suite à la réussite d'un examen professionnel.

VI - AFFAIRES FINANCIERES

Par délibérations et à l'unanimité :

- ✚ autorise l'endossement d'un chèque de remboursement d'un sinistre par l'assurance communale GROUPAMA.
- ✚ Approuve la décision modificative budgétaire n°5 du Budget de la R.M.V.F. consistant à une opération d'ordre budgétaire relative à la T.V.A.

VII - AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil :

- ✚ Prend connaissance du projet de mise en place du transport «à la demande » pour les personnes de plus de 60 ans sur les communes du Canton de Modane par le S.I.C.M.
- ✚ Est informé de l'état d'avancement du projet de Fête de Modane avec défilé de chars.
- ✚ Est informé du projet d'un salon «les Artisanales de Maurienne» qui se déroulerait sur Modane du 17 au 19 octobre 2009.

Puis par délibération et à l'unanimité :

- ✚ décide de créer un Comité Consultatif pour le jumelage avec OHMDEN, et désigne les différentes personnes qui en feront partie.
- ✚ Confirme l'adhésion de la Commune à l'association Thabor Chaberton chargée de l'organisation de la course de Ski Alpinisme le 29 et 30 Mars 2009, désigne M. René PERRI comme délégué de la Commune à cette association
- ✚ Décide le principe de l'instauration d'une participation aux travaux de voirie et réseaux sur la Commune à dater du 1er Février 2009.
- ✚ Approuve l'avenant à la convention avec le Parc National de la Vanoise, pour les réfections de toitures traditionnelles.
- ✚ Emet un vœu pour le maintien du Poste de RASED E sur les écoles primaires de Modane.
- ✚ Est informé que la Commune a gagné dans le contentieux qui l'opposait à l'ancienne Directrice d'Exploitation de Transmontagne devant le Conseil des Prud'hommes. Toutefois, l'intéressée a fait appel de cette décision.

Modane le 12 février 2009